





Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°36 Réunion restreinte du 21 avril 2023

Animateur: M. SABANI (CD)

<u>Présent(e)s</u>: Mme LOMON - MM. FOFANA - BORDET (CD)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le Guide du club.

() () (0) **(**

Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football





Bienvenue sur le Guide du Club







Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 » de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS						
Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit					
• Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00€					
<u>Engagements</u>						
Engagement Football Educatif :						
Foot à 5 : (U6 - U9)	/					
• Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00€					
Engagement Libre - Futsal :						
• Engagement Coupes	16,00€					
• Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/					
• Engagement Championnat Futsal U13 - U17 - Féminine	5,00 €					
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8 ● Frais de publications	60,00€					
• Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €					
Annulation de l'engagement après partition des calendriers	100,00 €					
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES						
<u>Clubs débiteurs</u>						
• 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/					
2ème Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00€					
3 ème Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00€					
Modification de match						
• Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	1					
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00€					
• Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €					
• Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si</u>	150,00 €					
<u>Fermeture Terrain</u> (précédant la renc. du w.end à venir)						
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)						
• Retard de transmission de FMI	9,50 €					
• Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €					
• 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions						
le 1er vendredi 12h suivant le match)	/					
Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des						
Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00€					
Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès						
Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00€					
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)						
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .						
• Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €					
Ltabilissement reuille de matur de complaisance	/					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre	100					
	100					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification						
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00€					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur)	10,00 €					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 €					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 €					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1° rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 €					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1° rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 €					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1° rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 €					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 € 200,00 €					
Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1° rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	10,00 € 300,00 € 200,00 € 100,00 € 50,00 € 100,00 €					

<u>Terrains</u>	
Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
	,
Appels réglementaires	64,00 €
Appels disciplinaire	125,00€
	'
<u>Présence club</u>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription	50,00 €
(non remise de dotations ou récompenses)	·
Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
 Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h 	50,00 €
Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00€
Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<u>Forfaits</u>	
Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59</u> (précédant la renc. du we à venir)	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
• 2ème forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
• 3ème forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
Forfait général	180,00€
• forfait sur les 3 dernères journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait</u>	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
Phase Eliminatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00€
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
Par avertissement	8,00€
Jets de projectils sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PL	
Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00€
Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du	
v.end à venir)	150,00€
1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère} demande</u> sur le Procés Verbal de la Commission des	20.00 6 (111
Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLU
Joueur non licencié	100,00€
Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Deboud non-instiffé à llaurinée an abada (mains all hours at 45 miles annu at 1	E 00.6
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
Le rapport <u>n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivan</u> t la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00€
	10,00 €
INDEMNITÉS	
INDEMNITÉS	
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District :	
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 time, de :	es de club désigné 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitr officiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de S0km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{6me} km, de :	es de club désigné 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation	es de club désigné 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 time, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51°m²km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Aces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District : • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : • A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 • Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : • Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage • A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District :	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examen
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District:	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de :	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: • Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 • Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: • Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage • À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet des des la courte de la courte de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la référence est le site internet de la courte (la cour	48,50 € 0,95 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € in Michelin)
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet ve documentation)	48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ita Michelin) sipement et de
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: 9. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 9. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 **me*km, de : 1. Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs de U16 1. Pour les matchs de U16 2. Arbitres officiant en Futsal: 2. Arbitres officiant en Futsal: 3. Aces frais de déplacement quel que soit le kilométrage 4. A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District : 1. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 **em*km, de : 1. La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vince documentation) 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € io Michelin) uipement et de
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: 9. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 9. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 **me*km, de : 1. Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 1. Pour les matchs de U16 1. Pour les matchs de U16 2. Arbitres officiant en Futsal: 2. Arbitres officiant en Futsal: 3. Aces frais de déplacement quel que soit le kilométrage 4. A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District : 1. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 **em*km, de : 1. La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vince documentation) 1. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ita Michelin) sipement et de
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U16 A ces frais de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet v. À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres -assistants une indemnité pour les frais d'équipement des frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres -assistants une indemnité pour les frais d'équipement des frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres -assistants une indemnité pour les frais d'équipement des frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres -assistants une indemnité pour les frais d'équipement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte documentation	48,50 € 0,95 € 0,95 € 16,50 € 16,50 € 48,50 € 16,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: • Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 • Pour les matchs de U16 • Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: • Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage • À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: • Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: • Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation par encontre distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation documentation est de deplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte documentation et les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 € 0,95 € 0,95 € 0,95 € 16,50 € 48,50 € 16,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € 16,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet v à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'éq documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôleurs procé	48,50 € 0,95 € 0,95 € 0,95 € 16,50 € 48,50 € 16,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € 16,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: 1. Difficiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 2. Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ème km, de: 3. Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation 3. Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 4. Pour les matchs de U16 5. Pour les matchs de U14 7. Arbitres officiant en Futsal: 8. Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage 9. A ces frais de déplacement quel que soit le kilométrage 9. A ces frais de déplacement des frais de déplacement et d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) 9. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: 9. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 1. La distance kilométrique, à partir du 51 ème km, de: 1. La distance kilométrique est cakculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation documentation par encontre distance kilométrique est cakculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet une le plus indemnité pour les frais d'équipement des déplacement s'ajoutent pour les arbitres assistants une indemnité pour les frais d'équipement des déplacement des déplacement des déplacement des déplacement des déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte des déficiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 € 0,95 € 0,95 € 0,95 € 16,50 € 48,50 € 16,50 € 48,50 € 16,50 € 16,50 € 16,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper locumentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District : Pour les matchs la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équ documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation : À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € 16,50 € 16,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 € 14,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de: A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par encontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vincement et les matchs de U16 - U14 A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement des matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 A Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: S Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation : À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	48,50 € 0,95 € 16,50 € 16,50 € 16,50 € 16,50 € 16,50 € 148,50 € 158,50 €
INDEMNITÉS 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitrofficiellement, opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équiper documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal: Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison a et opérant pour le compte du District: Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{eme} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trojet simple aller le plus court (la référence est le site internet une documentation Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte documentation 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux cont d'homologation :	es de club désigné 48,50 € 0,95 € nent et de 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € près leurs examer 48,50 € 0,95 € ita Michelin) uipement et de 14,50 € 14,50 € 24,00 € 24,00 € 24,00 € 24,00 € 24,00 € 24,00 € 26,00 € 27,00 € 28,0

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	<u>Demande</u>	Retour de la CCCD			
SEMAINE du 15/04/2023 au 21/04/2023								
Dossier N°576	15/04/2023	608327	PC ASNIERES	Forfait avisé hors délais : ANCIENS D5 du 16/04/2023 - n°24599996 PC ASNIERES 12 / ARARAT ISSY 11	ARARAT ISSY 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) PC ASNIERES 12 3ème Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe PC ASNIERES 12 amende triplée 270€ (voir Annexe Financière n°2) engendrant le forfait général Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)			
Dossier N°577	15/04/2023	548398	GENNEVILLOISES ES	Forfait avisé hors délais : U11F poule B du 15/04/2023 - n°25554570 ISSY FOOT FEM 1 / GENNEVILLOISE ES 1	ISSY FOOT FEM 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) GENNEVILLOISE ES 1 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)			
Dossier N°578	17/04/2023	500005	CLICHY S/SEINE	Forfait avisé : U14 D5 poule consolante D du 22/04/2023 – n°25596557 GENNEVILLOISE ES 1 / CLICHY S/SEINE 5	GENNEVILLOISE ES 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CLICHY S/SEINE 5 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe CLICHY S/SEINE 5 Amende triplée de 90€ (voir Annexe Financière n°2)			
Dossier N°579	18/04/2023		3CD	Réception FMI et rapport de l'arbitre officiel, forfait non avisé NANTERRE ES. SENIORS D5 du 16/04/2023 - n°24613805 JSC NANTERRE 2 / NANTERRE ES 3	JSC NANTERRE 2 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but)			

Dossier N°580	18/04/2023	528217	ARARAT ISSY	Nous informe que suite un problème d'organisation, les rencontres ci-dessous se joueront à : O9h30: ANCIENS D5 du 23/04/2023 – n°24600001 ARARAT ISSY 11 / STADE FRANCAIS 11 12h00: U18 D3 du 23/04/2023 – n°24601167 ARARAT ISSY 1 / VOLTAIRE CHATENAY 1 16h00: SENIORS D4 du 23/04/2023 – 24613524 ARARAT ISSY 2 / LES PETITS PAINS 1	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°581	19/04/2023		3CD	Matchs Remis	La 3CD vous informe que les rencontres ci-dessous se joueront : Le 7 MAI 2023 TROPHEE INTERDISTRICT CDM POULE A – n°25526455 JSC NANTERRE 7 / SURESNES JS 7 Le 30 AVRIL 2023 U18 D1 – n°24600700 - ACBB 2 / COURBEVOIE SPORTS 1 Le 30 AVRIL 2023 U18 D3 – n°24601158 - LEVALLOIS SC 1 / ASNIERES FC 2 Le 21 MAI 2023 FUTSAL D1 – n°24608592 - BAGNEUX FUTSAL AS 2 / NEUILLY FC 92 3 Le 13 MAI 2023 FUTSAL D1 – n°24608631 - ISSY LES MLX FC 2 / GENNEVILLIERS SOCCER 1

Dossier N°582	18/04/2023		3CD	Réception courriel du service des sports de la ville d'Asnières nous informant de l'indisponibilité de l'Arena Teddy Riner le dimanche 23 avril 2023 et mettant à disposition le gymnase le lundi 24 avril 2023 à 19h30.	La 3CD décide que la rencontre ci-dessous est reportée au LUNDI 24 AVRIL 2023 à 19h30 à l'Arena Teddy Riner FUTSAL D1 du 24/04/2023 – n°24608643 FC ASNIERES FUTSAL 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 2
Dossier N°583	18/04/2023	550679	COLOMBIENNE ES	Réception courriel concernant une demande réglementaire	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.
Dossier N°584	20/04/2023	542423	JEUNES d'ANTONY	Forfait avisé : U14 D5 poule Consolante A du 22/04/2023 - n°25595899 NANTERRE ES 4 / JEUNES D'ANTONY 1	NANTERRE ES 4 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JEUNES D'ANTONY 1 1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe JEUNES D'ANTONY 1 Amende triplée de 90€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°585	20/04/2023		3CD	Réception extrait PV des Statuts et règlements du 17/04/2023, décidant : - de donner match à rejouer U14 D4 du 01/04/2023 - n°24644339 ISSY LES MOULINEAUX FC 3 / ST CLOUD FC 2	Suite au retour de la commission statuts et règlements la 3CD décide que cette rencontre se jouera le <u>samedi 29 avril</u> <u>2023</u>
Dossier N°586	20/04/2023		3CD	Réception extrait PV des Seniors du 11/04/2023, décidant : - Donner match à rejouer à huit clos et sur terrain neutre avec 3 arbitres officiels et 2 délégués officiels à la charge des deux clubs. SENIORS D2 - n°24597507 du 12/03/2023 COLOMBES LSO 1 / MALAKOFF USM 1	Cette rencontre se jouera le <u>dimanche 7 mai 2023</u> , l'horaire et le lieu de la rencontre sera défini après la réunion de la C.D.P.M.E du 2 mai 2023.
Dossier N°587	20/04/2023	748523	GPSO ISSY	Le club nous informe d'un problème d'installation pour le weekend du 22 et 23 avril 2023, suite à la fermeture de la Cité des sports. SENIORS FEMININES D1 du 22/04/2023 - n°24602809 GPSO 92 ISSY 3 / ASNIERES FC 1	Suite au courriel de la ville d'Issy Les Moulineaux, nous informant de l'indisponibilité des installations de GPSO ISSY, Par conséquent la 3CD décide que la rencontre ci-dessous est reportée au <u>SAMEDI 29 AVRIL 2023</u> .
Dossier N°587-2	21/04/2023	748523	GPSO ISSY	Réception de l'attestation d'indisponibilité de la Cité des sports le 22/04/2023 du service de sports d'Issy les Moulineaux	SENIORS FEMININES D1 du 22/04/2023 – n°24602809 - GPSO 92 ISSY 3 / ASNIERES FC 1

Dossier N°588	20/04/2023	548908	LE KAMELEON	Forfait général en FUTSAL SENIORS D1	La 3CD prend note du forfait général de l'équipe 1 du KAMELEON en FUTSAL D1. forfait général Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°589	21/04/2023	542423	JSC NANTERRE	Forfait avisé hors délais : SENIORS D5 poule A du 23/04/2023 - n°24613811 SURESNES JS 3 / JSC NANTERRE 2	SURESNES JS 3 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) JSC NANTERRE 2 2ème Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe JSC NANTERRE 2 amende triplée 180€ (voir Annexe Financière n°2)

II. FMI/FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 : U18 D2

16/04/2023 n°24600939 Malakoff Usm 1 / Meudon As 3

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 U12 poule G

15/04/2023 n°25231653 Nanterre Es 23 / St Cloud Fc 22

U13 poule D

15/04/2023 n°25229638 Voltaire Chat. M. Ss 31 / Csm Clamart Foot 31

U13 poule E

15/04/2023 n°25229711 Voltaire Chat. M. Ss 32 / Csm Clamart Foot 32

U13 poule G

15/04/2023 n°25229884 Issy Les Mx Fc 34 / Sevres F.C. 92 33

U13 Féminines poule A Phase 2

15/04/2023 n°25554676 Suresnes J.S. 1 / Fc Bourg La Reine 1

U10 poule B

15/04/2023 n°25247540 Fontenay Aux Roses 1 / Sceaux Fc 1

U10 poule C

15/04/2023 n°25247600 Fontenay Aux Roses 2 / Sceaux Fc 2

U10 poule F

15/04/2023 n°25247811 Boulogne Bil. Ac 1 / Vanves Stade 1

U10 poule G

15/04/2023 n°25247918 Boulogne Bil. Ac 2 / Vanves Stade 2

U10 poule H

15/04/2023 n°25247974 Boulogne Bil. Ac 3 / Vanves Stade 3

U10 poule S

15/04/2023 n°25250137 Issy Les Mx Fc 4 / As Ararat Issy 4

<u>U11 poule D</u>

15/04/2023 n°25251828 Clichy S/Seine U.S. 14 / Malakoff Usm 11

<u>U11 poule E</u>

15/04/2023 n°25251938 Clichy S/Seine U.S. 15 / Malakoff Usm 12

U11 poule I

15/04/2023 n°25252313 Clichy S/Seine U.S. 11 / Boulogne Bil. Ac 14

<u>U11 poule J</u>

U11 poule K

15/04/2023 n°25252434 Clichy S/Seine U.S. 13 / Boulogne Bil. Ac 16

U11 poule N

15/04/2023 n°25252615 Asnieres Fc 13 / Suresnes J.S. 13

U11 poule O

15/04/2023 n°25252703 Asnieres Fc 14 / Suresnes J.S. 14

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 poule A

08/04/2023 n°25230286 Boulogne Bil. Ac 25 / Chatillonnais Scm 22

U12 poule C

08/04/2023 n°25230649 Fontenay Aux Roses 21 / Jeunes Antony Ass 21

U12 poule D

08/04/2023 n°25231243 Fontenay Aux Roses 22 / Jeunes Antony Ass 22

U12 poule G

08/04/2023 n°25231651 Levallois Sc 22 / Gennevilliers Csm 23

U13 Féminines poule C Phase 2

08/04/2023 n°25554980 Chaville Fc 1 / Vanves Stade 1

U10 poule k

08/04/2023 n°25249382 Clichy S/Seine U.S. 3 / Rueil Malmaison Fc 3

U10 poule Q

08/04/2023 n°25250019 Plessis Robinson Fc 2 / Issy Les Mx Fc 2

U10 poule R

08/04/2023 n°25250077 Plessis Robinson Fc 3 / Issy Les Mx Fc 3

U10 poule S

08/04/2023 n°25250134 Plessis Robinson Fc 4 / Issy Les Mx Fc 4

U11 Féminines poule A Phase 2

08/04/2023 n°25554482 Rueil Malmaison Fc 1 / Fc Bourg La Reine 1

FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U7

- 15/04/2023 METRO TRANSPORTS U.S/ANTONY FOOTBALL EVOLUTION/JEUNES ANTONY A.S
- 15/04/2023 FONTENAY AUX ROSES A.S./ BAGNEUX C.O.M
- 15/04/2023 MONTROUGE F.C 92/PLESSIS ROBINSON F.C/SCEAUX F.C
- 15/04/2023 VILLE D'AVRAY U.S/MEUDON A.S/ARARAT ISSY A.S
- 15/04/2023 ACADEMIE CLUB ASNIERES/RACING COLOMBES 92
- 15/04/2023 CLICHY U.S.A/COLOMBIENNE E.S
- 15/04/2023 ASNIERES F.C/CHEMINOTS DE L'OUEST A.S

15/04/2023 NEUILLY OLYMPIQUE/STADE FRANCAIS 15/04/2023 COLOMBES L.S.O/PUTEAUX C.S.M

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U6

08/04/2023 NEUILLY OLYMPIQUE/ASNIERES F.C

08/04/2023 BOULOGNE BILLANCOURT A.C/ANTONY FOOTBALL EVOLUTION

08/04/2023 FONTENAY AUX ROSES A.S./ VANVES STADE

08/04/2023 MONTROUGE F.C 92/ARARAT ISSY A.S/SCEAUX F.C

III. COUPES

Nous vous informons que les Finales des coupes des Hauts-de-Seine auront lieu aux dates suivantes :

Le DIMANCHE 4 JUIN 2023

CDM, SENIORS, ANCIENS, U18, U16, U14, FOOT ENTREPRISE, FOOT LOISIRS

<u>Le JEUDI 8 JUIN 2023</u>

FUTSAL SENIORS

Le SAMEDI 10 JUIN 2023

U15F, U18F, SENIORS FEMININES

		ΩΠΑΙ	RT	DE FINA	ΔIF			
	QUART DE I		\	QUART DE FINALE				
	HDS U1			HDS LOISIRS SENIORS				
06/05/2023		1 Ararat Issy						
00/03/2023	Ashleres i c	I Alarat 133y	1		Bourg La Reine F.C.	<u> </u>	2	
					Sevres F.C. 92		1	
					Sup.St.Etienn		1	
							_	
	QUART DE I	FINALE						
	HDS FUTSAL S	SENIORS						
06/05/2023	Neuilly Fc	1 Futsal Courbevoie	1					
07/05/2023	Bagneux Futsal As	1 Futsal Paulista	2					
		DE	MI	-FINALE	S			
	DEMI-FIN	IALE			DEMI-FIN	NALE		
	HDS SENI				HDS CD	M		
30/04/2023	_	2 St Cloud Fc	1		Police H.S. Nanterre		5	
30/04/2023	Voltaire Chatenay	1 Sevres Fc	1	21/05/2023	Rueil Malmaison Fc	5 Nanterre Ajsc	5	
	25141 511				25041.514			
	DEMI-FIN HDS ANC				DEMI-FINALE HDS U18			
21 /05 /2022	Issy Les Mx Fc	11 Garches Vaucres	12	21 /05 /2022	Clichy S/Seine Us	<u> </u>	1	
	Neuilly Olympique	11 Nanterre Ajsc	12		Montrouge Fc	-	1	
21/03/2023	recally Olympique	11 Nancerie Ajse	12	21/03/2023	Worthouge 16	2 Courbevoic Sports	ᆜ	
	DEMI-FIN	IALE			DEMI-FIN	VALE		
	HDS U1	.6			HDS U	14		
			П			Ararat Issy	\neg	
21/05/2023	Nanterre Es	2 Courbevoie Sports	1	20/05/2023	Antony Foot 1	1 ou Asnieres Fc	1	
21/05/2023	St Cloud Fc	1 Garenne Colombes	1	20/05/2023	Garenne Colombes Af	1 Nanterre Es	2	
	DEMI-FIN	IALE			DEMI-FIN	NALE		
	HDS SENIORS F	EMININES			HDS U18 FEI	VIININES		
20/05/2023	Bourg La Reine F.C.	1 Boulogne Bil. Ac	1	20/05/2023	Csm Clamart Foot	1 Garenne Colombes Af	1	
20/05/2023	Racing Cff	1 Gpso 92 Issy	3	20/05/2023	Courbevoie Sports	1 Malakoff Usm	1	
	DEMI-FIN							
	HDS U15 FEN							
	Neuilly Olympique	1 Gennevilloise Es	1				_	
20/05/2023	Villeneuve La Garen	1 Courbevoie Sports	1				_	
	<u></u>			NALEC.				
			FII	VALES				
	FINAL						_	
	HDS FOOT EN							
04/06/2023	Hopital R.Poincaré	2 Fc Conseil Départ.	2					

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°22 Réunion du jeudi 20 avril 2023

Présents:

G. DELORME (CD)— Animateur M. Soukup — A. Viaud (C.D.)

==============

La commission se réunit tous les ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT -

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « Dirigeant responsable » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.
- Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier. En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs:

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : https://fmi.fff.fr Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

IMPORTANT IMPORTANT

Encore des journées très compliquées !!!

Beaucoup de rencontres n'ont pu être faite sur la feuille de match informatisée.

De plus l'effacement des logs sur le logiciel « FOOT2000 » ne nous permet pas de contrôler et de différencier les clubs qui ont essayé et ceux qui n'ont rien fait.

De ce fait, seuls les manquements constatés sur les feuilles transmises seront pénalisés.

IMPORTANT

Une note d'information vous a été transmise cette semaine ;

Elle concerne les difficultés qui peuvent contrarier la mise en place du logiciel sur une tablette neuve avec le système « PLAY STORE ».

Un modèle vous a été transmis à l'aide d'un PDF.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des blocages à ce niveau

Amende pour absence de dirigeant responsable

La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €

A.S. MEUDON – match n° 24615475

SEVRES F.C. 92 - match n° 25579042

COURBEVOIE SPORTS - match n° 25595894

U.S. VILLE D'AVRAY - match n° 25596552

F.C. BOURG LA REINE – match n° 25573876

F.C. CHAVILLE – match n° 24601152

F.C. BOURG LA REINE – match n° 25595797

Football Educatif:

FC PLESSIS ROBINSON - match n° 25652169

U.S.A. CLICHY - match n° 25249270 et 25249385

SEVRES F.C. 92 - match n° 25247741

E.S. NANTERRE - match n° 25247975

U.S.A. CLICHY – match n° 25231721

SEVRES F.C. 92 - match n° 25247663

ANTONY FOOT EVOLUTION - match n° 25229714

ANTONY FOOT EVOLUTION - match n° 25229641

E.S. GENNEVILLOISE - match n° 25798479

J.S. SURESNES- match n° 25229487

J.S. SURESNES – match n° 25229207

E.S. COLOMBIENNE - match n° 25238236

LEVALLOIS S.C. - match n° 25231646

F.C. SCEAUX – match n° 25247530

A.S. MEUDON - match n° 25245067

RACING C.F. COLOMBES - match n° 25251819

F.C. BOURG LA REINE - match n° 25554976

GARENNE COLOMBES - match n° 25567406

COURBEVOIE SPORTS - match n° 25652114

PUTEAUX FUTSAL - match n° 25402363

J.S. SURESNES – match n° 25229211

ACADEMIE C. ASNIERES - match n° 25228948

CSM GENNEVILLIERS - match n° 25231717

SEVRES F.C. 92 – match n° 25247534

C.S.M. CLAMART - match n° 25247914

F.C. BOURG LA REINE - match n° 25247596

Cette amende correspond à l'absence de la notion « DIRIGEANT RESPONSABLE » qui doit être noté sur votre dirigeant ou éducateur responsable d'une équipe en jeunes.

En cas d'absence, la feuille de match est signée par la personne mise comme « capitaine » donc par un « mineur » ce qui est interdit par nos règlements et grave en cas de problèmes de responsabilités.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.